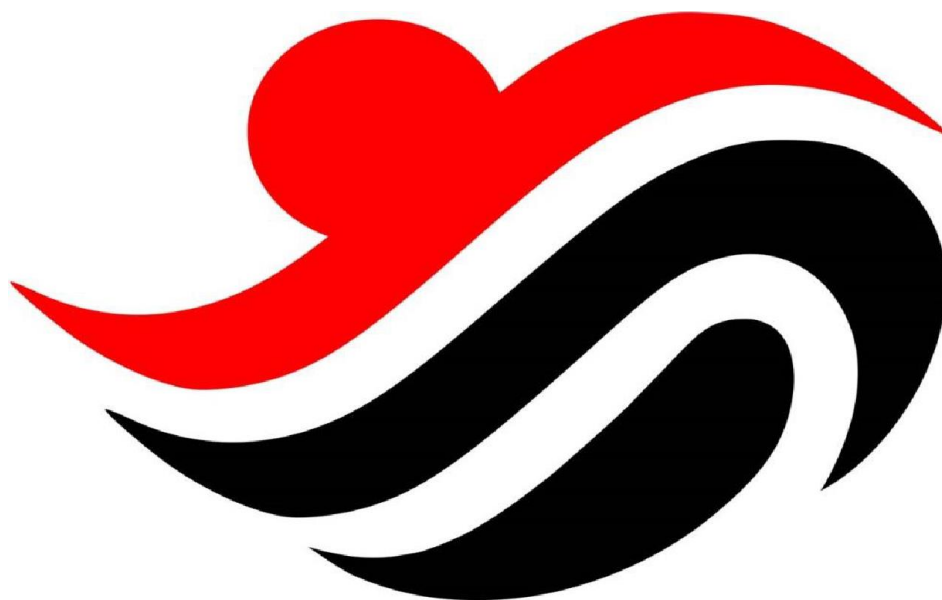


Dossier d'inscription 2023 / 2024



Dossier à renvoyer par la Poste rempli avec les justificatifs et le paiement intégral à l'adresse ci-dessous.

ASC LE HAVRE NATATION
BP 50 279
76055 LE HAVRE Cedex

Courriel : asclehavrenatation@gmail.com
Site internet : <http://asclehavrenatation.jimdo.com>

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

1. **Dossier d'inscription rempli (Téléchargeable sur le site internet)**

2. **Le règlement dans sa totalité**

○ par chèque (possibilité de payer en 3 fois maximum)

Les bénéficiaires du Pass'jeunes 76 doivent faire un chèque de 60€ spécifique qui sera détruit dès que le versement du Conseil Général sera effectué.

○ par virement, paiement dans la totalité en une fois (Préciser le nom du nageur)

IBAN : FR76 3000 3010 2000 0372 8216 315

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

3. **Médical**

○ Mineurs,

Questionnaire santé mineurs (Téléchargeable sur le site internet) si réponse « non » à toutes les questions.

A partir d'une réponse « oui » au questionnaire, obligation de fournir un certificat médical

○ Majeurs compétition uniquement (Nouvel adhérent),

Fourniture d'un certificat médical

○ Majeurs compétition uniquement (Renouvellement d'adhésion),

Questionnaire santé majeurs (Téléchargeable sur le site internet) si réponse « non » à toutes les questions.

A partir d'une réponse « oui » au questionnaire, obligation de fournir un certificat médical

4. **BON TEMPS LIBRE** : une photocopie de la notification de la CAF

5. **Pass'jeunes76** : une photocopie de la notification de rentré scolaire de la CAF

6. **ATOUT NORMANDIE** : le numéro du coupon de prépaiement (obtenu sur le site Atout Normandie)

7. **Pass'sport du gouvernement (selon évolution gouvernementale)** : fournir le code

8. **HANDI PASS SPORT** •

Les personnes résidant en Seine-Maritime

Les personnes de plus de 16 ans nées avant le 16 septembre

Les bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou Adulte Handicapé (AAH) ou en possession d'une carte d'invalidité,

2023 / 2024

<u>NATATION</u>	<u>TARIFS</u>
1er NAGEUR de la famille	205,00 €
2ème NAGEUR de la famille	185,00 €
3ème NAGEUR de la famille	167,00 €
4ème NAGEUR de la famille	150,00 €
5ème NAGEUR de la famille	135,00 €
<u>AQUAGYM</u>	200,00 €
<u>HANDINAT</u>	220,00 €

*** Déduction fiscale de l'adhésion à hauteur de 85€
(66% de la somme soit 56,10€ de réduction d'impôt)**

COORDONNÉES

(Responsable légal pour les enfants mineurs)

* informations indispensables

* AGENT SNCF N° CP (déduire 50€ du tarif):

* Nom :

* Prénom :

* Date de naissance :/...../.....

* Adresse :

* CP :VILLE

* N° de TÉLÉPHONE FIXE :/...../...../...../.....

* N° de TEL PORTABLE :/...../...../...../.....

* Courriel :

INDISPENSABLE pour vous avertir rapidement des éventuels changements d'horaires, grève, vacances, problème technique, convocation compétition, etc.

Garantie complémentaire d'assurance sur le formulaire de licence

Je prends la garantie complémentaire (supplément de 6,30€ à 89,80€)

Je refuse la garantie complémentaire

Adhérents

	NOM	PRENOM	Sexe	NE(E) le	TARIF
1 ^{er} nageur de la famille					
2 ^{ème} nageur de la famille					
3 ^{ème} nageur de la famille					
4 ^{ème} nageur de la famille					
5 ^{ème} nageur de la famille					
AQUAGYM					
HANDINAT					
	TOTAL à PAYER				

Règlement intérieur

Administratif

- Tout changement de coordonnées doit nous être communiqué très rapidement pour que nous puissions vous joindre en cas de souci lors des entraînements ou autres.

- Toutes les informations sont à votre disposition sur le site internet <http://asdehavrenatation.jimdo.com/>

Organisation

- Les parents s'engagent à ne pas déposer leurs enfants à la piscine sans s'assurer que l'entraîneur est présent ou que l'entraînement a bien lieu. En effet il se peut que la piscine soit fermée par la Mairie à la dernière minute pour des problèmes techniques ou que l'entraîneur soit absent.

- Les nageurs doivent se présenter 15 mn avant le début du cours avec tout leur matériel.

- Les téléphones portables et autres effets personnels sont interdits au bord du bassin.

- Pour des raisons de sécurité aucun enfant ne peut sortir seul de la piscine, les parents doivent venir les chercher dans le hall et à l'heure pour éviter de retenir les entraîneurs au-delà de leurs horaires de travail.

- Les règles sanitaires des piscines de la ville du HAVRE s'appliquent également pendant les entraînements

(pas de chaussures, sacs et effets personnels dans les casiers, passer systématiquement par le pédiluve, etc.)

- La présence des parents n'est pas autorisée au bord du bassin pendant les entraînements

Compétitions

- Chaque nageur reçoit par courriel une convocation pour participer à une compétition, les parents s'engagent à répondre également par courriel avant la date limite. Dans le cas contraire le nageur ne sera pas engagé.

- Quand les parents donnent leur accord pour la participation à une compétition, le dub valide auprès de la FFN en payant l'engagement du nageur soit environ 3€ par nage et 12€ par relais. Ces frais ne sont pas remboursables, c'est pourquoi en cas d'absence, les frais engagés par le dub seront facturés aux parents du nageur absent ainsi que ceux des relais annulés pour les autres nageurs

Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de problème de santé qu'il faudra justifier par un certificat médical dans les 48 heures.

- Le port du bonnet du dub est obligatoire à chaque compétition.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter

Signature des parents :

Signature du ou des enfants :

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Autorise l'ASC LE HAVRE Natation à photographier ou filmer mon ou mes enfants pendant l'entraînement ou les compétitions de la saison sportive.

Signature des parents :